



20 juin 2025

91^{ème} Congrès de la FNAM

26 et 27 Juin 2025 Toulon

Rapport moral et d'activités de l'année 2024

Monsieur le Président fédéral,

Monsieur le Maire adjoint en charge de la Défense, de la Mémoire et des Anciens Combattants, représentant Madame le Maire de Toulon,

M. le Délégué militaire départemental du Var, représentant également M. le gouverneur militaire de Marseille, officier général de la zone de défense et de sécurité Sud

Monsieur le Président du Groupement 16, Union des associations patriotiques de la Porte des Maures,

Monsieur le Président du Groupement 278, association varoise de l'Appel du 18 juin

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants de groupements,

Mesdames, Messieurs les porte-drapeaux,

Chers Amis,

[\(photo Toulon\)](#)

C'est avec joie que je vous souhaite la bienvenue à ce 91^{ème} congrès national de notre belle fédération.

Ce congrès est bien plus qu'une rencontre, c'est un temps de recueillement, de fraternité et de transmission. Il nous invite à entretenir le lien qui nous unit à notre Histoire, à notre Nation et à ses valeurs et à faire vivre cette mémoire commune, ciment de notre cohésion nationale.

Mais avant de poursuivre, je vous demande d'avoir une pensée pour nos présidents, nos porte-drapeaux absents, retenus loin de nous par la maladie. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Rendons hommage avec gratitude à nos adhérents et amis associatifs disparus depuis notre congrès au Puy du Fou ainsi qu'à nos militaires et agents des services d'ordre et de sécurité tombés dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'année écoulée.

La Fédération a été durement marquée par le décès, le 17 avril 2024, de notre ami Robert HUGON, administrateur, ancien vice-président et président de la commission Solidarité à la FNAM. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 23 avril 2024 à Saint Berthevin dans la Mayenne. La FNAM fut représentée par M. Jean-Marie GUASTAVINO, vice-président, rédacteur de la revue La Charte.

Par le décès de notre ami Henri SCHWINDT, administrateur survenu le 7 août 2024. Ses obsèques ont eu lieu le 16 août en l'église Saint Etienne à Saint Mihiel (55). La FNAM fut représentée par Mme Brigitte RAINE, secrétaire générale, M. Cyril CARNEVILLIERS, président de la commission Mémoire et Jeunesse, M. Dominique BURLETT, administrateur.

Par le décès de Maurice GAMBERT survenu le 20 septembre 2024. Comme vous le savez, Maurice a été un membre dévoué et respecté au sein du monde combattant, occupant les postes d'administrateur, de secrétaire général puis pendant 14 ans, de président fédéral de la Fnam.

Ses obsèques ont été célébrées en la cathédrale Saint-Etienne de Bourges en présence d'autorités civiles et militaires, de M. Christian PIQUET, président délégué, représentant le président fédéral, de l'Amiral Henri LACAILLE, Président d'honneur, de Mme Brigitte RAINE, Secrétaire générale, d'administrateurs et administrateurs honoraires, de présidents de groupement, de porte-drapeaux, du personnel de la FNAM et du directeur de la Résidence André Maginot.

La FNAM remercie infiniment Maurice Gambert pour ses actions et son dévouement pour notre Fédération si chère à son cœur.

Le décès de M. Jean-François PICHERAL, administrateur à la Fnam de 2010 à 2020 comme secrétaire national et membre de la commission de défense des droits.

Ses obsèques ont eu lieu le 17 octobre 2024 en la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix en Provence.

Le décès du général (2S) Jean-Claude COULLON survenu le 27 novembre 2024, administrateur de la Fnam de 2004 à 2008.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 3 décembre 2024 en présence du général Robert RIDEAU, représentant la FNAM

A leurs proches, la FNAM renouvelle ses sincères condoléances.

En leur mémoire, je vous invite à vous lever pour nous recueillir quelques instants.

Merci.

Je vous remercie d'être aussi nombreux pour partager ce temps fort dédié à la mémoire, à l'engagement et à la fraternité.

167 groupements sont présents ou représentés :

| | |
|---------------------------|----------------------------|
| Sont présents : | 105 présidents(es) de GR |
| | 62 Représentants(es) de GR |
| Sont également présents : | 78 porte-drapeaux. |

Je souhaite que ce congrès soit empreint de convivialité et du plaisir de se revoir dans une nouvelle ville.

La FNAM, créée en 1888 est la doyenne des associations d'anciens combattants, aujourd'hui existantes.

Elle est représentative du monde combattant dans toute sa diversité. En son sein se côtoient vétérans de toutes les guerres et des opérations extérieures, appelés du contingent et engagés volontaires, légionnaires, troupes de marine, aviateurs, marins, paras, ainsi que des associations porteuses des mêmes valeurs fondamentales de la République.

Comme d'autres grandes associations, la FNAM est reconnue d'utilité publique. Pour autant, elle se distingue d'elles par une appellation originale et par son soutien matériel à de grandes causes.

Rapport moral

Conformément à l'article 5 des statuts et à l'article 3-2.2 du règlement intérieur, au nom du Conseil d'Administration, j'ai le privilège de vous présenter le rapport moral et d'activités de l'année 2024.

Bureau – C.A.

Durant l'année 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois.

Le Bureau s'est réuni 6 fois.

Par l'investissement personnel des administratrices et administrateurs, nos idées et notre travail rigoureux, nous continuons à avancer avec détermination et cohérence dans la réalisation de nos objectifs.

C'est grâce aux compétences apportées par chacune et chacun d'entre nous que nous pouvons bâtir des projets solides et porter haut les ambitions de la FNAM.

Conseillers du président fédéral

Après avis du conseil d'administration du 27 juin 2024, l'amiral Henri LACAILLE est nommé président d'honneur.

Le président fédéral, le général (2S) René Peter, nomme le général RIDEAU, et l'amiral LACAILLE, conseillers auprès du président fédéral, sans droit de vote.

A été nommé, également, M. Patrick REMM, conseiller pour les finances et Paul DODANE, conseiller pour le droit à réparation.

Représentativité

La fédération a assuré, tout au long de l'année, sa mission de représentation auprès des autorités civiles et militaires, affirmant ainsi sa légitimité et sa mission de mémoire et de solidarité.

Elle a participé aux principales cérémonies patriotiques renforçant ainsi sa présence dans le paysage mémoriel national et local.

Nous avons également pris part à de nombreuses cérémonies locales, inaugurations de monuments, hommages individuels, et échanges avec les autorités. Ces moments sont essentiels : ils témoignent de la vitalité de notre fédération et de sa reconnaissance par les instances civiles et militaires. La FNAM affirme, aussi, son rôle de gardienne de la mémoire.

Notre présence à une assemblée générale d'un de nos groupements permet de maintenir un dialogue actif entre la fédération et ses adhérents et de partager un moment d'échange de fraternité.

Porte-drapeaux

Un grand merci à Sébastien et Jean-Claude, porte-drapeaux de la FNAM, pour leur disponibilité. J'associe à ces remerciements tous les porte-drapeaux de vos groupements respectifs. Mesdames, Messieurs, vous incarnez l'unité et les valeurs de l'entité que vous représentez. Par votre présence fidèle, digne et silencieuse, vous portez bien plus qu'un drapeau : vous portez l'histoire, le souvenir de ceux qui ont combattu et les valeurs de notre République. Votre engagement, souvent discret, mérite notre reconnaissance la plus sincère.

Salariés

J'adresse mes plus sincères remerciements aux salariés de la Fédération pour leur engagement, leur esprit d'équipe au quotidien. Leur travail est précieux et reconnu de nous tous. Puisseons-nous continuer ensemble dans cette dynamique positive !

Congrès

Je voudrais, personnellement, adresser une mention toute particulière à Mme Caty Gambert et M. Laurent Mouche pour l'aide précieuse qu'ils m'apportent à l'organisation du congrès.

Je vous assure que cela demande beaucoup de rigueur, d'implication et de réactivité.

Répondre aux nombreuses doléances des uns et des autres n'est pas toujours aisé, mais nous nous efforçons de trouver les meilleures solutions possibles à chaque situation.

Merci encore pour votre engagement à tous les deux !

Commissions Fnam

Soyez assurés que chaque contribution individuelle ou collective a compté et que c'est par notre complémentarité qui nous a permis d'atteindre nos objectifs.

Les membres du bureau, les présidents des commissions, les administrateurs(trices) chargés de représenter notre fédération aux cérémonies officielles, auprès de nos groupements, à préparer et animer les réunions des différentes commissions, à rédiger les comptes rendus, étudier les dossiers sociaux, les actions humanitaires, les actions de mémoire, étudier les demandes diverses de financement (mémoire, solidarité).

Organiser la remise des prix de la mémoire et du civisme, analyser vos motions, les synthétiser afin de les présenter à notre ministre de tutelle, mener à bien la rédaction trimestrielle de la revue « La Charte », établir le bulletin mensuel « INFO F NAM » destiné et envoyé aux présidents de nos groupements, à charge à eux de le transmettre à leurs adhérents. Examiner les dossiers de chancellerie et leur suivi, gérer les finances pour mener à bien les actions précitées, et bien d'autres sujets faisant partie du quotidien de notre fédération.

Lors de notre congrès, les présidents des diverses commissions vont vous rendre compte de leur activité au cours de l'année écoulée et plus particulièrement dans le cadre de nos trois actions principales : la solidarité, la mémoire et nos soutiens aux jeunes dans leur parcours citoyen.

[Photo de la composition de la commission de la Solidarité](#)

La Commission de la Solidarité, présidée par **M. Christian PIQUET**, président-délégué, est constituée de 6 administrateurs :

- M. Michel BERTHELIN,
- M. Dominique BURLETT,
- M. Jean-Marie GUASTAVINO,
- Mme Annie HERMENIER-TELMACE,
- M. Michel PREUD'HOMME,
- M. Yvon ROUANET

et d'une secrétaire, Mme Fatima BRAHMI,

La commission de la Solidarité s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2024

Son organisation comporte trois pôles :

Titre 1 : Subventions accordées au titre de la préservation de la mémoire combattante.

Titre 2 : Subventions accordées au titre des domaines divers (humanitaire, recherche médicale, scientifique, santé)

Titre 3 : Subventions individuelles aux adhérents en difficulté.

Sur le global 146 dossiers (contre 155 dossiers en 2023) ont été traités engageant un budget d'environ 400.000 €

Les subventions accordées à chaque titre sont à peu près équivalentes.

M. Christian PIQUET vous fera un point précis, en début d'après-midi, sur cette commission de Solidarité qui a vocation de promouvoir des actions concrètes de soutien et d'entraide.

[Photo de la composition de la commission Mémoire et Jeunesse](#)

Commission Mémoire et Jeunesse

La commission mémoire-jeunesse présidée par Monsieur Cyril CARNEVILLIERS est composée de 5 administrateurs :

- M. Pascal BOËS
- Mme Marie-Françoise LEBOULEUR, cheffe de pôle jeunesse
- M. Michel PREUD'HOMME
- Mme Brigitte RAINE, cheffe de pôle mémoire
- M. Henri SCHWINDT jusqu'à la date de son décès en août 2024

et de deux secrétaires Mmes Fabienne BINGLER et Mme Cristina BIORDI.

. Le pôle mémoire a soutenu 280 établissements scolaires pour un total de 350 000 euros.

. Le pôle jeunesse a soutenu 130 établissements scolaires et institutions pour un total d'environ 120 000 euros.

S'ajoutent à cela les établissements scolaires soutenus dans le cadre de la commission paritaire exceptionnelle (selon la convention F NAM-DMCA-UBFT) : dépense contractuelle de 50.000 euros en sus de l'enveloppe de 500.000 euros.

Enfin, l'année 2024 a vu naître un partenariat entre la Mission Libération et la F NAM. La commission de la mémoire et de la jeunesse a dû gérer une enveloppe de 200.000 euros annuelle pendant deux ans pour soutenir les projets pédagogiques et des collectivités territoriales soutenus par le GIP. A ce titre, la F NAM siège au conseil d'administration national de la Mission du 80^e anniversaire et a qualité à labelliser les projets qu'elle a retenus.

A cet égard, la F NAM a soutenu :

. 24 dossiers GIP émanent d'associations ou de collectivités territoriales, pour une aide de 90 000 euros

. 70 000 euros pour les projets pédagogiques.

Ainsi, sur le plan financier, la gestion de la commission est très rigoureuse. Sur le plan numérique, l'année 2024 a vu une progression très importante du nombre de dossiers par rapport aux années antérieures. Ceci s'explique par une meilleure connaissance de la F NAM sur les territoires et les académies, comme une considération de partenariat institutionnel du ministère des armées.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par le 30^e anniversaire du prix de la mémoire et du civisme. Ce dernier s'est tenu au mois d'avril 2024 en l'hôtel de Lassay, présidence de l'Assemblée nationale. Très belle et exceptionnelle cérémonie présidée par la présidente de l'Assemblée

nationale, en présence du chef d'état-major des armées, des gouverneurs militaires de Paris et de Bordeaux, de députés. La secrétaire d'État à la mémoire et aux anciens combattants est, également, intervenue.

Rappel important à tous nos présidents ou représentants, parrains, marraines auprès des établissements scolaires. Merci de ne pas oublier de mentionner la Fnam lorsque vous publiez un article ou une information sur vos réseaux sociaux, sites internet ou tout autre support de communication.

Cela contribue à renforcer la visibilité de notre Fédération et à valoriser le travail collectif de l'ensemble de nos structures.

Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des manquements sur les réseaux sociaux de certains de nos groupements sur l'aide apportée par la FNAM

[Photo de la composition de la commission de défense des droits](#)

Commission de défense des droits

La Commission de défense des droits, présidée par Francis BARBIER, administrateur est composée de 5 administrateurs :

- M. Benoît CLAVIER
- M. Paul DODANE
- M. Pierre LARA
- M. Richard PERNOD
- M. José REAL

et d'une secrétaire, Cristina BIORDI.

Cette commission a pour objectif de défendre les droits des combattants, elle dispose pour cela :

- d'un conseiller juridique pour analyser l'aspect réglementaire de leurs droits à réparation et ceux accordés à la suite de blessures survenues en service.
- d'une avocate spécialisée dans les affaires juridiques impliquant des interventions judiciaires d'un ancien combattant face au refus de reconnaissance et de réparation par les hautes autorités de l'Etat.

C'est ainsi que la commission des droits a porté 2 dossiers en Conseil d'Etat qui ne trouvaient pas d'issue favorable à leur situation.

Le Conseil d'Etat s'est enfin prononcé en faveur des intéressés qui ont pu obtenir satisfaction dans la réparation de leurs droits en raison de leur situation de santé très dégradée.

Les actions que mènent la commission de défense des droits comportent l'information auprès de tous les adhérents sur les nouveaux décrets sortis officiellement au Journal Officiel et les diffuse dans les bulletins INFOS FNAM.

Elle a d'autre part apporté son soutien à 21 demandes d'éclaircissements sur la législation auprès des groupements telles que : la valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2024, la retraite du combattant, l'attribution de la demi-part fiscale, le Fond de prévoyances militaires et aéronautiques, la succession d'un ancien combattant décédé détenteur d'une PMI et autres...

La commission des droits a représenté la FNAM lors des réunions portant sur le projet de loi de finances pour 2024, mission « Anciens Combattants, mémoire et liens avec la Nation » et a assisté à la commission des affaires sociales du Sénat.

La commission de défense des droits se montre très efficace car elle est complétée par la secrétaire de commission qui s'avère de bon conseil et suit de très près les affaires courantes.

[Photo de la composition de la commission des finances](#)

La commission des Finances et de la Stratégie, présidée par **M. Patrick REMM** est composée de 6 administrateurs :

- M. Pierre AUDOIN
- M. Pascal BOËS
- M. Dominique BURLETT
- M. Bernard GARNIER
- M. Yvon ROUANET
- M. Guy SAINT MARTINO

d'une secrétaire comptable, Mme Maggy MARTIN et d'un comptable, M. Hervé de CHERISEY.

Le bilan financier de l'année 2024 vous sera présenté demain matin par M. Pascal BOËS, trésorier général.

[Photo de la composition de la commission communication](#)

Commission de communication

La commission de la Communication, présidée par Mme Annie HERMENIER-TELMACE, est composée de 5 administrateurs :

- M. Pierre AUDOIN
- M. Pascal BOËS
- M. Cyril CARNEVILLIERS
- M. Pierre LARA
- M. Richard PERNOD

d'une secrétaire, Mme Caty GAMBERT et d'un webmaster, M. Laurent MOUCHE.

Dans le but de renforcer notre lien avec vous et de faciliter la diffusion d'informations essentielles, la commission Communication met à votre disposition une lettre d'informations dite INFO FNAM transmise par email à tous les présidents de groupement.

Demain matin, la présidente de la commission vous expliquera son utilisation concrète.

La bande dessinée « André Maginot un patriote exemplaire » publiée le 10 mars 2023, a été vendue à plus de 7 000 exemplaires en 2024, un véritable succès.

Cet excellent moyen de communication, intergénérationnel, a des retours très positifs, provenant d'instances militaires et civiles et de particuliers.

Elle permet en une quarantaine de pages, de connaître l'histoire de la Fédération, de sa création jusqu'à nos jours, en parlant également de nos missions et nos actions. C'est un excellent vecteur de communication pour nos plus jeunes comme nos plus anciens.

N'hésitez pas à vous rapprocher du personnel pour acheter la BD « André Maginot un patriote exemplaire ».

Sont également à votre disposition :

Deux dépliants (flyers) :

. le premier parle de l'histoire de la FNAM, des missions des principales commissions, de son EHPAD

. le deuxième est lié à la mission de la commission mémoire et jeunesse

Vous pouvez les demander en écrivant à fnam@maginot.asso.fr

Cadeaux ou **goodies**, au logo de la FNAM, qui vont vers la jeunesse.

Kakemono : nous pouvons également faire réaliser un Kakemono qui présente la FNAM en lien avec votre groupement. Par exemple, lors de manifestations où vous représentez la FNAM.

Vous pouvez envoyer votre demande à communication@maginot.asso.fr et web@maginot.asso.fr. Elle sera examinée par la commission communication avant sa réalisation ou pas.

A l'intention des présidents de groupements, la commission communication a réalisé une brochure de présentation de la FNAM, un diaporama, un communiqué de presse pour vous faciliter à présenter la Fédération Maginot lors d'une assemblée générale par exemple ou leurs de manifestations auxquelles vous participez.

Vous les trouverez sur la clé USB qui a été remise aux présidents de groupements au moment de l'émargement.

Un projet de vidéo de moins de 7mn est à l'ordre du jour également, sans interview.

[Photo de la composition de la Charte](#)

Commission de la Charte

La commission de la Charte, présidée par Jean-Marie GUASTAVINO, rédacteur en chef, vice-président est composée de 5 administrateurs :

- M. Paul DODANE
- M. Bernard GARNIER
- Mme Marie-Françoise LE BOULEUR
- M. Christian PIQUET
- Mme Brigitte RAINE

et d'une secrétaire, Cathy BERJOT-BEN HELAL.

La commission de la Charte s'est réunie quatre fois en 2024, au siège fédéral et en visio.

Notre rédacteur en chef, M. Jean-Marie GUASTAVINO, interviendra, en milieu de la matinée, pour vous parler plus longuement du contenu de notre revue La Charte.

[Photo de la composition de la chancellerie](#)

Commission de la Chancellerie

La commission de la Chancellerie, présidée par Yvon ROUANET, administrateur, s'est réunie 3 fois dans l'année 2024 et est composée de 4 administrateurs :

- M. Jean-Marie GUASTAVINO
- M. Gérard LE DUC
- M. Patrick REMM
- M. Henri SCHWINDT jusqu'à son décès en août 2024

et d'une secrétaire, Cristina BIORDI.

Il est à noter que le nombre de dossiers est en augmentation par rapport à l'année passée.

Au titre de l'année 2024, ont été traités 279 dossiers (266 en 2023), provenant de 62 groupements (56 en 2023).

Ont été décernés 10 diplômes d'honneur (20 en 2023), 80 médailles de bronze (74 en 2023), 89 d'argent (114 en 2023) et 100 d'or (57 en 2023).

La moyenne d'âge a été de 72 ans. Soit un effectif de 76 212 adhérents.

Photo de la composition relations avec les groupements

La Commission des relations avec les groupements, présidée par M. Bernard GARNIER, est composée de 5 administrateurs :

- M. Michel BERTHELIN
- M. Dominique BURLETT
- M. Cyril CARNEVILLIERS
- M. José REAL
- M. Patrick REMM

Au cours de l'année 2024 la commission « Relations avec les Groupements » n'a constaté aucune infraction aux statuts, ni au règlement intérieur de la FNAM et a entretenu des relations de conseils et d'informations avec les présidents.

Le secrétariat national et la commission des relations avec les groupements ont 3 missions récurrentes et, éventuellement, des tâches ponctuelles :

- . Enregistrer les départs
- . Traiter les demandes d'affiliations
- . Essayer de répondre aux questions des présidents des groupements.

La diminution des effectifs, le vieillissement des adhérents, l'extrême difficulté à trouver des volontaires pour entrer au bureau et particulièrement assumer le poste de président expliquent ces dissolutions. Cela étant, il convient de rappeler la procédure, c'est une décision qui relève de l'Assemblée Générale du groupement, pas seulement de la volonté du président. La FNAM souhaite recevoir une copie de la décision prise en Assemblée Générale.

Les adhérents qui souhaitent rester dans le giron de la FNAM peuvent adhérer à un autre groupement, soit sur une base géographique, soit sur une base thématique. La FNAM est là pour recenser les différents groupements susceptibles d'accueillir les adhérents orphelins de leur groupement.

A défaut, le groupement 300 présidé par M. Jacques SONNET, administrateur honoraire, se fera un plaisir d'accueillir les adhérents individuels.

En 2024, la FNAM a enregistré 4 dissolutions :

. le GR 40, Association nationale des PTT, anciens combattants et victimes de guerre ;

. le GR 175, Amicale des Anciens du 6^{ème} régiment de hussards ;

. le GR 101/28, Confédération nationale des retraités militaires et des veuves de militaires, « section » 28 d'Eure et Loir.

. le GR 84, section André Maginot du Rhône. Cette dissolution illustre le propos précédent : tous les adhérents ont été transférés au GR 109 : Union des mutilés et anciens combattants de Lyon. Il est vrai que ces deux groupements ayant le même président M. Roger DEGUELDRE, la FNAM n'a même pas eu besoin de s'entremettre.

Les demandes d'adhésion démontrent notre vitalité et notre rayonnement.

La demande se concrétise par la rédaction d'un dossier qui sera présenté en Bureau de la Fnam, pour un premier avis, si ce dernier est favorable la demande sera alors présentée en C.A., seul décisionnaire.

En 2024, le C.A. de la Fnam a enregistré 3 demandes. Dans l'ordre chronologique d'admission :

. Le 35^e régiment d'artillerie parachutiste (RAP) présidé par M. Philippe FORMOSA - 696 adhérents. (C.A. du 23 mai 2024)

. L'Association nationale des anciens et amis des forces françaises de l'ONU – Bataillon et Régiment de Corée – 156^e régiment d'infanterie présidée par M. Patrick BEAUDOUIN - 335 adhérents. (C.A. du 23 mai 2024)

. L'Association des anciens de l'aéronautique navale – Centre-Ouest Aquitaine, présidée par M. Michel LAFRETTE. Cette association est rattachée à l'association « Les Marins du Ciel » - 57 adhérents. (C.A. du 23 mai 2024)

L'acceptation d'une affiliation à la Fnam suppose une convergence de valeurs. Il est en effet essentiel que toute association souhaitant nous rejoindre adhère pleinement aux principes que nous défendons. Cette exigence est le gage de la cohérence et de l'unité de notre fédération.

La 3^{ème} tâche consiste à essayer de répondre aux courriers qui nous sont adressés, en général par les présidents de groupement. Il faut rappeler que la FNAM ne peut pas s'immiscer dans les affaires intérieures, pour ne dire les conflits, qui parfois agitent un groupement.

Une seule chose : la FNAM veille à ce que rien ne nuise à sa réputation, à son éthique. Rien ne nous empêche d'émettre un avis circonstancié dont les présidents tiendront compte, ou pas, vous êtes indépendants. Si le Secrétaire national tarde à vous répondre, n'hésitez surtout pas à lui rafraîchir la mémoire.

Enfin, de manière ponctuelle puisque c'est prévu sur 2 ans, le Secrétariat national a eu en charge l'organisation des rencontres régionales des Présidents.

Réunions régionales :

La réunion Sud-Ouest a eu lieu à TOULOUSE le 23 janvier 2025.

La réunion Sud-Est s'est déroulée, hier, 25 juin 2025 au COUDON au Domaine de l'UBFT.

Pour PARIS, cela sera fait au 2^{ème} semestre 2025.

Ces réunions, initialement prévues en 2024 ont finalement été tenues en 2025, en raison de contraintes organisationnelles.

Je voudrais souligner le rôle essentiel joué par la commission relation avec les groupements et la commission communication, qui en travaillant ensemble ont su organiser une collaboration efficace. Leur engagement commun a permis de réunir l'ensemble des présidents régionaux dans un esprit de concertation et d'échange.

La commission relations avec les groupements souhaiterait avoir plus de remontée d'informations de la part des présidents de GR.

[Photo de la résidence André Maginot](#)

L'association de la Résidence André Maginot, présidée par M. Michel PREUD'HOMME, administrateur est composée de 4 administrateurs :

- M. Michel BERTHELIN,
- Pascal BOËS,
- Patrick REMM,
- Yvon ROUANET

La résidence André Maginot vit un paradoxe, en effet après 26 ans passées à accompagner le public âgé en tâchant de veiller au respect des valeurs que porte la FNAM, nous sommes touchés de plein fouet par un phénomène qui interroge.

Nous pourrions dire que, comme les autres, nous subissons également la désertification médicale. Nous subissons également de grandes difficultés à recruter du personnel, ce constat est national.

Toutefois, il ne doit pas masquer le besoin de nos anciens qui s'exprime à travers un taux de remplissage de 99.94 % avec plus de 60 dossiers en attente et cela malgré une politique de maintien à domicile intense de la part des pouvoirs publics.

C'est dans ce contexte de tension occasionnant plus de 65 CDD, près de 150 000 € de frais d'intérim et où il aura manqué pas moins de 4 équivalents temps plein en 2024 que l'équipe de notre EHPAD sera restée très fortement mobilisée pour maintenir une qualité de service aux résidents.

Malgré ces difficultés fortement impactantes de nouveaux partenariats ont vu le jour et ont permis de créer des rencontres inter-établissements. La poursuite de nos actions de prévention contre les chutes avec nos ateliers de gymnastique et de sport adapté, la médiation animale avec les chiens et les chevaux, les rencontres intergénérationnelles avec les enfants de notre maison d'assistantes maternelles qui fêtera ses 10 ans en 2025, la célébration de chaque évènement commémoratif et encore bien d'autres choses.

Vous pouvez nous suivre sur Facebook et ainsi vous pourrez vous rendre mieux compte de la richesse de cet EHPAD qui porte le nom et les valeurs de notre fédération.

Mécénats et Partenariats avec la FNAM :

« L'État » - « L'Armée de Terre »

L'armée de Terre représentée par Monsieur le général de corps d'armée Patrice QUEVILLY

Au profit du village des blessés de Fontainebleau (400 000 € sur 3 ans : année 2022,2023 et 2024)

2 mai 2024 : « La Mission du groupement d'intérêt public (GIP)

Financement de projets pédagogiques labellisés par les collectivités territoriales, les associations, et les unités militaires conçus et mis en œuvre dans le cadre du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire.

. Convention de partenariat signée entre Mme Patricia MIRALLES, Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire ;

. Le président du groupement d'intérêt public « 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire », M. Philippe ÉTIENNE, ambassadeur de France ;

. le président de la FNAM, le général (2S), René PETER.

Subvention accordée : 200 000 €

L'association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée (ADO)

Lancé en 2021 et placé sous la présidence du chef d'état-major de l'armée de Terre, le général d'armée Pierre SCHILL, *VULNERATI* est un évènement annuel réalisé au profit des familles endeuillées, veuves et orphelins, et des blessés de l'armée de Terre.

Partenariat pluri-annuel entre la FNAM et l'association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée (ADO) : versement annuel 5 000 € soit au total la somme de 15 000 € (année 2024, 2025 et 2026).

La Préfecture de police de Paris

Animation son et lumière sur la façade de la caserne de la Cité, bâtiment principal de l'institution. Cette dernière revêt une importance mémorielle cruciale. En effet, elle fut investie le 19 août 1944 par 2 000 policiers parisiens résistants en arme qui la défendirent jusqu'à la libération et en firent un des principaux bastions de la résistance et le premier lieu de rencontre entre Forces Françaises de l'Intérieur et Forces Françaises Libres durant l'insurrection.

Subvention accordée : 20 000 €

« Le Bleuet de France »

Fonds de dotation : 100 000 € -

« Institut National des Invalides »

20 000 €

L'association la Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la nation »

10 000 €

« Le musée de l'Armée »

Représenté par le général Henry de MEDLEGE agissant en sa qualité de Directeur : 150 000 € soit un soutien annuel de 50 000 € en 2024, 2025 et 2026.

Éducation Nationale « **CANOPÉ** »

Production d'un module de formation à destination des enseignants sur la cérémonie nationale du 11 novembre pour mise en ligne sur le portail Valeurs de la République porté par Réseau Canopé. Cet espace met à disposition des enseignants des modules de formations en ligne conçus à partir de ressources diverses afin de pouvoir mieux comprendre les enjeux mémoriels et pour agir en classe.

Subvention accordée par la FNAM : 5 000 €

« Parcours historique de la bataille de Dien Bien Phu »

Représenté par M. Olivier BROCHET, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République socialiste du Vietnam.

Réalisation d'un parcours historique en trois langues (français, anglais et vietnamien) composé de 16 panneaux situés près de sites historiques jalonnant les sites principaux situés dans le centre-ville de Dien Bien Phu et qui permettra aux visiteurs de mieux appréhender l'histoire de la bataille de Dien Bien Phu sur le terrain.

Cette opération est réalisée dans le cadre de la commémoration du 70^e anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu, le 7 mai 2024.

La FNAM a décidé d'apporter son concours financier au projet à hauteur de : 10 000 €

« Association des Amis et Anciens de l'École de Guerre-Terre – École militaire »

Une convention de mécénat a été signée entre le colonel Renaud RONDET et le général René PETER.

La FNAM souhaite soutenir les activités de l'École de Guerre-Terre afin de participer à ses actions de rayonnement et de réaffirmer ainsi son engagement auprès de la communauté de défense et son action au profit de la condition du personnel militaire.

Dans une logique de rayonnement, l'École de Guerre-Terre et la FNAM développent une communication externe et se montrent par principe favorables à toute action permettant de faire connaître la richesse et la diversité de leurs activités et de leurs partenaires avec une priorité donnée à des projets liés à la Mémoire de l'École de Guerre-Terre.

« **L'État** » Lettre d'intention entre le ministère des Armées et la FNAM. Les maisons ATHOS. Dédié à l'accompagnement psycho social des militaires et anciens militaires blessés psychiques, ATHOS est un dispositif de réhabilitation psycho sociale adapté à la singularité militaire. Créé en 2021, il s'inscrit dans une approche globale de l'accompagnement des blessés.

Conventions sans contrepartie financière

« **La Fondation Charles de Gaulle** »

Le président Hervé GAYMARD

« **L'Institut de Gestion sociale des Armées** » (IGESA)

Le Directeur général Renaud FERRAND

En Conclusion

Au terme de cette année d'engagements et d'actions, fidèle à sa vocation première, la FNAM demeure un vecteur essentiel de solidarité, un gardien vigilant de la mémoire collective et un acteur engagé dans la promotion de l'esprit républicain.

Par le soutien qu'elle apporte à ses adhérents, par la vitalité de ses initiatives mémorielles et par les conventions qu'elle établit avec les autorités civiles et militaires, notre fédération renforce non seulement son engagement de proximité, mais affirme pleinement sa légitimité et son rôle de relais institutionnel reconnu dans un cadre à la fois mémoriel, social et civique.

C'est avec cette exigence de fidélité, de transmission et d'unité que nous poursuivrons notre mission, au service de la mémoire, du devoir et de la Nation.

Nous poursuivrons également notre engagement en faveur des causes sociétales, de l'aide aux blessés, du soutien aux musées et aux hôpitaux civils et militaires.

Je vous remercie pour votre écoute.

Ce rapport moral sera soumis au vote pour approbation lors de l'examen des résolutions prévu demain en matinée.

Afin de garantir la fluidité des votes, ces derniers se tiendront par voie électronique.

Un boîtier de vote individuel et correspondant au nombre de voix proportionnel au nombre d'adhérents de votre GR vous sera remis lors de la procédure d'émargement demain matin.